



Programme Annuel de Prévention 2021 de l'Université de Nantes

1. Développer la prévention des risques professionnels

- Redéfinir les axes de la politique prévention de l'établissement en prenant en compte le rapport de l'ISST en lien avec la nouvelle équipe politique
- Nommer un conseiller de prévention auprès du chef d'établissement
- Acquérir et déployer le nouvel outil numérique d'évaluation des risques sur les unités pilotes
- Finaliser la méthode d'intégration des RPS dans les DUER et commencer sa mise en œuvre
- Renforcer la prévention et la lutte contre les discriminations, avec l'évolution de la cellule écoute harcèlement et l'actualisation du Schéma directeur du handicap
- Sensibiliser à la prévention des risques liés aux déplacements doux (vélo, trottinette)
- Diffuser plus largement les procédures sur la déclaration des accidents de service, de travail et de trajet pour rendre effective la transmission de l'information au réseau de prévention et faciliter l'analyse

2. Renforcer la prise en compte des risques professionnels particuliers

- Gérer la crise sanitaire covid-19 et ses impacts (organisation du travail, information et accompagnement de la communauté universitaire, fourniture des équipements de protection, aération des locaux, etc.)
- Dans le cadre de la crise sanitaire, s'assurer de la vérification de la ventilation mécanique de tous les bâtiments, et ce, annuellement ou tous les six mois en cas de recyclage
- Professionnaliser la gestion des situations de crise à l'université :
 - Former à la gestion de crise la DDSPS et la direction de l'établissement
 - Faire évoluer les outils de gestion des situations de crise, y compris l'astreinte
- Accompagner les encadrants dans le lien avec les personnels vulnérables (isolement, addiction, etc.)
- Concernant les sorbonnes :
 - Remédier aux dysfonctionnements constatés par l'organisme de contrôle sur les sorbonnes et étendre les mesures conservatoires adaptées
 - Mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage pour améliorer l'exploitation et la maintenance du parc des sorbonnes
- Renforcer la prise en compte du risque biologique :
 - Inventorier les agents biologiques manipulés à l'université et leurs réglementations associées (projet commun avec le CNRS et l'INSERM) afin d'identifier et d'amorcer les actions correctives, notamment liées à la réglementation (OGM, biopesticides par exemple)
 - Formaliser les procédures pour l'importation d'échantillons biologiques humains et animaux
- Renforcer la prise en compte du risque amiante :
 - Mettre à jour les DTA (diagnostics techniques amiante)
 - Formaliser la procédure de classement des documents amiante
- Présenter la liste des opérations prévues au plan de relance en identifiant celles qui auront un impact important sur les conditions de travail
- Faire réaliser le contrôle des installations électriques des locaux inaccessibles au moment de la visite du contrôleur
- Vérifier l'ensemble des dispositifs différentiels résiduels n'ayant pas été testés lors du dernier passage de l'organisme de contrôle des installations électriques
- Veiller au respect des dispositions du code du travail, à savoir un exercice incendie au minimum tous les six mois et mettre en place un tableau récapitulatif des exercices incendie réalisés par bâtiment

3. Soutenir la médecine de prévention dans la réalisation de ses missions

- Prendre les dispositions nécessaires pour assurer le suivi médical de l'ensemble des agents. En particulier, prévoir une visite médicale d'embauche permettant de s'assurer de la compatibilité de leur état de santé avec leur poste de travail puis veiller à respecter la périodicité réglementaire.



4. Renforcer les formations à la santé et à la sécurité au travail

- Augmenter le nombre d'encadrants formés à la prévention des RPS
- Augmenter le nombre d'assistants de prévention formés
- Réaliser les formations « sécurité » obligatoires en attente à cause de la crise sanitaire
- S'assurer que les nouveaux arrivants (stagiaires, personnels) sont sensibilisés et formés aux risques et au règlement intérieur applicable à l'unité d'accueil, sous la responsabilité des encadrants et avec l'appui du réseau de prévention

5. Rendre effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- Elaborer le plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes et commencer sa mise en œuvre